

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL398

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 40, substituer au mot :

« individuellement »

les mots :

« au cas par cas».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.